

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SA5875

**CONSEIL EXECUTIF  
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE  
23-27 JANVIER 2012  
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

**EX.CL/695(XX)**  
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DE LA  
COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION  
15-16 SEPTEMBRE 2011, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**RAPPORT DE LA HUITIEME SESSION DE LA  
COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION  
15-16 SEPTEMBRE 2011, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

## **I. PRESENTATION**

1. La huitième session de la Commission africaine de la population (CAP) s'est tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) les 15 et 16 septembre 2011. L'ordre du jour comprenait l'examen du rapport du Président, le Rapport 2010 sur l'état de la population en Afrique, le projet de plan d'action de la CIPD@20, l'élaboration de la position commune africaine par rapport à la CIPD@20 et l'examen des travaux de la Commission africaine de la population. Les participants à la réunion provenaient de 19 États membres, à savoir, l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, Égypte, Érythrée, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Niger, le Nigéria, la République de Guinée, la République arabe sahraouie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Tchad, le Togo, l'Ouganda et la Zambie. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les partenaires au développement opérant dans le domaine de la population et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) ont également pris part à la réunion.

## **II. OUVERTURE**

2. L'ouverture officielle de la huitième session de la Commission africaine de la population (CAP) a été prononcée par la Commissaire chargée des Affaires sociales, S.E. Mme Bience Gawanas, qui a invité les participants à parvenir à des résultats concrets dans leurs travaux, car, a-t-elle dit, d'autres secteurs dépendent de la population pour le développement. Le Directeur des Affaires sociales, M. Olawale Maiyegun avait auparavant souhaité la bienvenue aux participants. L'ouverture de la session a été également marquée par l'allocution du représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), suivie de celle du représentant du Partenariat en population et développement (PPD), les deux agences s'étant engagées, au nom des Nations Unies et des organisations de la société civile, à œuvrer au renforcement de la CAP. Après ces interventions, la République du Togo a présenté une motion de remerciements au nom des membres de l'Union africaine.

## **III. QUESTIONS DE PROCEDURES**

3. L'ordre du jour et le programme de travail de la session ont été adoptés avec de légers amendements.

4. La huitième session de la CAP a élu son Bureau ainsi qu'il suit :

- Président : République du Togo (pour l'Afrique de l'Ouest) ;
- 1<sup>er</sup> Vice-président : République de l'Ouganda (pour l'Afrique de l'Est) ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : République de Zambie (pour l'Afrique australe) ;
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : République du Tchad (pour l'Afrique centrale) ; et
- Rapporteur : République d'Égypte (pour l'Afrique du Nord).

#### **IV. RAPPORT DU PRESIDENT**

5. La Commission de l'Union africaine a présenté le rapport du Président du précédent bureau, qui rappelle que la septième session de la Conférence de la Commission africaine de la population s'est tenue le 22 octobre 2009 dans le cadre de l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, quinze ans après (CIPD+15). Le rapport indique que la septième session n'a guère obtenu les résultats escomptés, le Bureau de la Commission africaine ne s'étant pratiquement pas réuni durant la période 2009-2011. Le rapport recommande le partage des enseignements tirés pour éviter de telles embûches à l'avenir.

6. Les participants ont délibéré sur les défis présentés dans le Rapport et demandé à la Commission de l'UA d'étudier en détail les problèmes liés au fonctionnement de la CAP et de son bureau, qui rendent toute l'institution inactive. Les participants ont recommandé de soutenir le Bureau de la CAP pour le rendre productif.

#### **V. RAPPORT 2010 SUR L'ETAT DE LA POPULATION AFRICAINE**

7. La Commission de l'Union africaine a présenté le Rapport 2010 sur l'état de la population africaine sous le thème « femmes, paix, sécurité et relance en Afrique ». Le rapport indique que l'Afrique présente la croissance démographique la plus élevée dans le monde, les plus forts taux étant enregistrés chez les jeunes et les personnes vivant dans un état de pauvreté absolue. À cela s'ajoute un ensemble de problèmes touchant à la paix, à la sécurité et à la santé publique, qui remettent en cause les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport indique, en outre, que par ailleurs, le nombre actuel de réfugiés et de personnes déplacées rend l'accès aux services de base difficile, touchant particulièrement les femmes et les enfants.

8. Selon le rapport, la population africaine qui a été estimée à 1 milliard 300 millions de personnes en 2010 pourrait doubler pour atteindre 2 milliards dans 40 ans. Il indique en outre que la population africaine représente 15% de la population mondiale et 18% de la population des régions les moins développées. Elle devrait augmenter, atteignant 22% de la population mondiale vers le milieu du siècle (2050). Les recommandations du Rapport 2010 sur l'état de la population en Afrique sont les suivantes :

- reconnaître et remédier aux graves violations des droits humains des filles et des femmes ;
- redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux qui protègent les femmes et les enfants dans les conflits armés ;
- mettre en place des plans d'action nationaux avec des financements suffisants en vue de la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que d'autres ; et

- garantir l'autonomisation des femmes en tant qu'ouvrières, artisanes et gardiennes de la paix.

9. Après la présentation des recommandations, les participants ont délibéré et recommandé que l'expertise requise dans les recherches sur la population soit placée sous la conduite de la CAP et que les systèmes d'information soient améliorés, notamment la création d'un site Internet dynamique.

## **VI. EXAMEN OPERATIONNEL ET PROJET RELATIF AU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD +20**

10. Le représentant du FNUAP a présenté l'approche du Fonds à l'égard de la CIPD au-delà de 2014. Il a informé les participants que cette approche prenait en compte une série d'activités interdépendantes parmi lesquelles l'Enquête mondiale du FNUAP (dont les résultats visent à renforcer le cadre de suivi avec une amélioration des valeurs et des indicateurs de référence), les études approfondies, les rapports de groupes thématiques et les consultations menées aux niveaux national et régional.

11. Le représentant du FNUAP a informé les participants que cette approche visait à identifier les obstacles et les facteurs de réussite dans la mise en œuvre du programme d'action, à stimuler le dialogue multipartite et multisectoriel au niveau national afin de cerner les possibilités de combler le retard, à renouveler l'engagement à l'égard du programme du Caire et enfin, à renforcer et à élargir les partenariats autour des questions de la CIPD.

12. L'intervenant a rappelé l'approche africaine quant à l'examen opérationnel du programme d'action de la CIPD, approuvée lors de la réunion de consultation tenue les 14 et 15 juillet 2011 à Johannesburg. Cette approche prévoit notamment l'adoption de la méthodologie de l'Enquête mondiale, des études approfondies des pays ou sous-régions sélectionnés, selon le cas, l'élaboration des rapports des groupes thématiques sur la base des consultations nationales et régionales sur le thème prioritaire à examiner et l'organisation de réunions d'experts au niveau régional pour élargir davantage la consultation et la participation au processus d'examen.

| <b>Feuille de route pour l'examen de la CIPD</b>   |   |
|--|---|
| <b>Action</b>  | <b>Chronologie</b>                        |
| Réunions consultatives   | Août -décembre 2011                       |
| Finalisation du plan de préparation  | 2 <sup>ème</sup> semaine de décembre 2011 |
| Supplément à l'enquête mondiale  | 15 Janvier 2012                           |
| Diffusion de questionnaire avec note d'orientation   | Mars 2012                                 |
| Début de la mise en œuvre, dans les pays, de l'examen de la CIPD   | Mars 2012                                 |
| Sélection du thème et des pays pour les études en profondeur et leur externalisation                                 | Fin février 2012                          |
| Fin de la collecte et de l'analyse des données   | Janvier 2013                              |
| Décision sur le module optionnel et mesures de suivi   | Fin février 2013                          |
| Fin de l'analyse des réponses de l'enquête   | Janvier-février 2013                      |
| Finalisation des activités connexes (enquête approfondie et rapports des pays)                                       | Mars 2013                                 |
| Réunions de consultation sous-régionales   | Juin 2013                                 |
| Décision sur le module optionnel et mesures de suivi   | Fin février 2013                          |
| CAP et réunion ministérielle   | Septembre 2013                            |
| Finalisation des rapports et soumission de ces rapports au FNUAP pour qu'ils soient intégrés dans le rapport mondial | Octobre 2013                              |

13. Après l'exposé, les participants ont délibéré et recommandé d'intégrer dans les plans d'action de la CIPD@20 et après les OMD le renforcement des systèmes de responsabilisation, de coopération et d'intégration.

## **VII. FEUILLE DE ROUTE POUR LA POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA CIPD@20**

14. L'Union africaine a présenté un exposé pour orienter la discussion sur la collaboration sur la CIPD@20, dans le but d'élaborer une position commune pour l'Afrique. L'orateur a informé la réunion qu'un processus de consultation allait être lancé, avec la participation de la plus vaste gamme d'intervenants possible sur le continent et que le processus de consultations sur le fonctionnement de la CIPD@20 serait examiné et doté des capacités de rassembler les parties prenantes après 2015. Il a recommandé à la CAP de définir et désigner une équipe au niveau continental pour conduire le processus, notamment aux niveaux régional et national, processus devant aboutir à

l'adoption et à la présentation de la Position africaine commune sur la CIPD@20. Le Bureau de la CAP devrait ensuite travailler avec la Commission de l'UA et les partenaires pour l'élaboration du projet de document. Par la suite, la CAP pourrait poursuivre le processus avec la distribution du projet de document aux membres du Bureau, la consultation au sein des États membres et des régions, la consolidation des contributions au niveau du Bureau de la CAP avec le soutien de la Commission de l'UA et de ses partenaires, son examen et son adoption, par la réunion ministérielle (précédée d'une réunion de la CAP) et la transmission, par voie officielle à la soixante-neuvième session de l'AG.

15. L'orateur a identifié les principaux facteurs qui facilitent et stimulent la réalisation des objectifs définis dans le Plan d'action de la CIPD, à savoir :

- la disponibilité des ressources ;
- l'engagement politique ;
- les réformes politiques et institutionnelles ; et
- la mise en œuvre et gestion des programmes.

16. Les principales recommandations présentées, discutées et approuvées par la CAP sont les suivantes :

- renforcer les systèmes de responsabilisation ;
- assurer l'intégration de la dynamique de population dans la planification du développement ;
- renforcer la solidarité et la coopération au niveau international et régional.

### **VIII. EXAMEN DES TRAVAUX DE LA CAP**

17. Les défis qui se sont posés à la CAP ont été mentionnés lors de la présentation des précédents travaux de la Commission. La CAP n'a pas été très active et la plupart des fonctions décrites dans son mandat ne sont pas réalisées. Au cours de la période 2009-2011, comme pour la plupart des bureaux antérieurs, le Bureau de la CAP n'a pas entrepris de nombreuses activités. Même si le manque de ressources financières est général dans la plupart des organisations, il ne peut pas être la seule source de problèmes dans ce cas, car certaines activités ont été financées, mais les membres de la CAP ne les ont pas entreprises.

18. Entre autres défis présentés et ayant fait l'objet de discussion figurent l'activité insuffisante de la CAP et de son Bureau entre les sessions ordinaires de la Commission, l'insuffisance des ressources financières et la mauvaise communication entre les États membres et la Commission de l'UA.

19. Au titre des recommandations présentées et ayant fait l'objet de discussion, il faudrait mettre l'accent sur la population aux niveaux national et régional, garantir les ressources financières, rendre le Bureau actif au cours de son mandat avec un plan d'action viable, réduire la duplication des travaux de la CAP en exhortant les autres acteurs à rationaliser leur travail au sein de la CAP. En outre, il serait nécessaire de tirer plus de leçons et d'enseignements de toutes les parties prenantes (États membres,

la Commission de l'UA, le FNUAP, la CEA, les OSC) de la CAP pour savoir les raisons qui justifient la réduction de la participation. Les participants ont également insisté pour que les décisions antérieures qui ont été adoptées sur la CAP soient exploitées et mises en œuvre.

## **IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **i. Rapport sur l'état de la population africaine 2010**

- les défis qui se posent dans les domaines de la population et du développement sur le continent sont bien connus des experts et des partenaires. L'incapacité à mobiliser la volonté et l'engagement politique nécessaires pour remédier aux problèmes reste un défi constant. Des stratégies distinctes doivent être définies pour encourager, susciter et appuyer la volonté politique nécessaire au sein des États membres et à l'échelle continentale.
- il convient de renforcer le système d'enregistrement de l'état civil sur le continent afin de disposer d'une base de données opérationnelle qui orienterait la prise de décisions au niveau des États membres et du continent ;
- les pays africains pourraient être regroupés selon leurs caractéristiques démographiques et classés en zones de population pour l'analyse et l'établissement de rapports sur la population et le développement, car le cadre d'analyse et d'établissement de rapport actuel fondé sur les zones géographiques ou politiques pourrait ne pas refléter fidèlement la situation.

### **ii. Programme d'action de la CIPD+20**

- la communication entre les parties prenantes doit être fonctionnelle et renforcée afin de favoriser la participation et la contribution actives de tous les acteurs, en particulier celle des États membres à l'ensemble du processus d'examen opérationnel du programme d'action de la CIPD +20. Le portail Web envisagé (ICPD@20) devrait donc être mis en place pour fournir des informations tout au long du processus, notamment pour l'examen des projets de rapports ;
- l'ensemble des outils et documents relatifs à l'examen opérationnel du Programme d'action de la CIPD doit être disponible en temps utile dans les quatre langues de travail de l'Union africaine, tout en s'assurant de la cohérence des contenus dans ces quatre langues ;
- le Bureau de la CAP doit travailler en collaboration avec la Commission de l'UA et le FNUAP pour coordonner les apports de la CAP et intégrer les connaissances techniques des États membres afin

d'élaborer les indicateurs ou instruments et de faire avancer le processus d'examen dans son ensemble ;

- une réunion des ministres responsables de la population doit être intégrée dans le processus d'examen du Programme d'action de la CIPD+20.

### **iii. Feuille de route pour une position africaine commune sur la CIPD +20**

- renforcer l'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement par le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et infranational ;
- souligner la nécessité d'allouer des ressources suffisantes au traitement des questions liées à la population et au développement, d'autant que celles-ci touchent à la qualité de vie dans son ensemble ;
- instituer des mécanismes de communication de l'information, de partage d'expérience et de gestion des connaissances en vue de mettre sur pied un système d'information moderne sur la population au niveau continental en explorant les bienfaits des nouvelles technologies de l'information ;
- faciliter la coopération active de la CAP, par le biais de son Bureau, avec les Communautés économiques régionales dans la définition d'une position commune ;
- établir et renforcer les systèmes de responsabilisation aux niveaux continental et national.

### **iv. Examen des travaux de la CAP**

- le Bureau de la Commission africaine de la population, avec l'appui de la Commission de l'UA et d'autres partenaires, doit définir un plan stratégique pour la période 2012-2015 pour la CAP (intégrant un système de suivi et d'évaluation approprié), en tenant dûment compte du plan de travail élaboré lors de la septième session ;
- il faudrait élaborer une stratégie de communication pour faciliter un échange d'informations efficace entre tous les acteurs, notamment entre le Bureau et les membres de la CAP, la Commission de l'UA, les CER, ainsi que les partenaires au développement. Cette stratégie doit profiter pleinement des technologies de l'information en prévoyant la mise en place d'une base de données des membres de la CAP, ainsi que d'un site Web ;
- les États membres jouissant d'avantages ou de moyens comparatifs dans certains domaines de la population et du développement



peuvent être identifiés pour appuyer les activités de renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud entre membres et partenaires de la CAP ;

- il faudrait mobiliser les ressources pour au profit des initiatives menées aux niveaux national et sous-régional en matière de population et de développement, en prêtant dûment attention aux ressources intérieures. Les efforts devraient donc viser à obtenir l'appui et l'engagement des ministres responsables de la population ;
- un mécanisme de coordination, qui tienne compte de la nécessité de préserver la mémoire institutionnelle, devrait être mis en place pour appuyer le Bureau de la CAP et garantir l'instauration de liens appropriés parmi les membres de la CAP, la Commission de l'UA, les Nations Unies et les réseaux pertinents de personnes travaillant dans le domaine de la population et du développement.

## **X. CLOTURE**

20. Après délibérations, la réunion a été clôturée le 16 septembre 2011 à 19 heures. Dans son allocution de clôture, le chef de la Division de la santé, de la population et de la nutrition de la Commission de l'UA, le Dr Ademola Olajide, a remercié tous les participants pour leurs délibérations fructueuses et les a rassuré que la Commission de l'UA était engagée à renforcer la CAP et à trouver une solution aux questions de population en Afrique. La Commission de l'UA et le Bureau ont convenu de travailler conjointement et activement sur les questions de population avant la tenue de la neuvième session de la CAP dont la date et le lieu seront fixés ultérieurement.

2012

# Report of the 8th session of the Africa population commission 15-16 September 2011

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4135>

*Downloaded from African Union Common Repository*